

2ème année de Master - Mention « Droit des affaires »
2ème année de Master - Parcours « Fiscalité des affaires et du patrimoine »
 Enseignements et contrôle des connaissances : 2024-2028

Version du 16/02/2024

		Volume horaire de l'année (h) :					295,00	
Premier semestre		Volume horaire du semestre :			140,00 h	ECTS : 30		
Matières	Organisation pédagogique		Barème		ECTS	Examen terminal		
	TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Nature	Durée	
UE obligatoires Fiscalité européenne et internationale								
UE 1.1.1 Fiscalité européenne		15,00			150	15	Grand oral commun	
UE 1.1.2 Fiscalité internationale		30,00						
UE 1.1.3 Séminaires pratiques		20,00						
UE obligatoires Fiscalité des entreprises et du patrimoine								
UE 1.2.1 Fiscalité des sociétés et des groupes		25,00			80	8	Ecrit	5h
UE 1.2.2 Fiscalité personnelle et patrimoniale		20,00			70	7	Ecrit	5h
UE 1.2.3 TVA et impôts locaux		10,00						
UE 1.2.4 Séminaires pratiques		20,00					Evaluation incluse dans les deux écrits	
UE formation continue*								
UE 1.5.1 Actualisation des connaissances		15,00	10			1		
UE 1.5.2 Méthodologie	10,00		10			1		
<i>Sport (points sport de 1 à 15 maximum) à rajouter au total du semestre*</i>								
Total du semestre sur		300	Capitalisation du semestre à partir de			150	points	

Second semestre		Volume horaire du semestre :			155,00 h	ECTS : 30		
Matières	Organisation pédagogique		Barème		ECTS	Examen terminal		
	TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Nature	Durée	
UE obligatoires Sources et procédures fiscales								
UE 2.1.1 Procédures fiscales		20,00			40	4	oral	
UE 2.1.2 Droit pénal fiscal		10,00			40	4	oral commun	
UE 2.1.3 Sources et grands principes du droit fiscal		20,00						
UE obligatoires Compétences complémentaires								
UE 2.2.1 Comptabilité		25,00			30	3	écrit	3h
UE 2.2.2 Gestion financière		25,00			30	3	écrit	2h
UE 2.2.3 Conventions sociétaires		25,00			40	4	écrit	3h
UE obligatoire Compétences transverses								
UE 2.3.1 Langue vivante (Anglais)		20,00	20			2	oral	
UE 2.3.2 Mises en situation professionnelle		10,00				pas d'évaluation		
UE obligatoire Stage S1 ou S2								
UE 1.4 Stage d'au moins deux mois					100	10	rapport de stage	
UE facultative Stage S1 ou S2**								
UE 1.4 Stage					10	1	rapport de stage	
<i>Sport (points sport de 1 à 15 maximum) à rajouter au total du semestre*</i>								
Total du semestre sur		300	Capitalisation du semestre à partir de			150	points	

* Les points bonus peuvent être attribués à l'étudiant qui suit assidument cette matière tout au long de l'année.

** Les notes et les résultats des UE facultatives ne sont pas pris en compte pour l'obtention du semestre, de l'année ni du diplôme. Ils figurent dans le supplément au diplôme délivré à l'issue de la formation.